

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération
n°2026.039

Nombre de
Conseillers

En exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 1
Votants : 15

Objet:

**Règlement intérieur
de la cantine
municipale**

L'an deux mil vingt-six, le vingt mai, à dix-huit heures
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil,
sous la présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2026

Étaient présents : CARMELLINO-DIBON Bruno, CARMELLINO-DIBON Claire, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FLEURIET Lynda, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, GUILLIER Vincent, LAPORTE Alexandre, MAZOUZ Josiane, NOEL Patrick, PETIT Jean-Pierre, THOMAS Corine.

Absent avec procuration : Mr JALBY Jean-Paul a donné procuration
à Mme COQUERY Liliane.

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : Mme COQUERY Liliane

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le
règlement intérieur pour la cantine municipale, applicable à compter
de la rentrée scolaire de septembre 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le règlement intérieur de la cantine municipale applicable
à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026.

La Secrétaire, Mme COQUERY Liliane



Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 22 mai 2026

Et ont signé les Membres Présents

Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 21 mai 2026
le Maire, Christian DELESGUES

